

DELIBERATION N°2025/25

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, Mme GANSEMAN Laura et Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale à M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint.

Absents : M. Julien AMALRIC et Sabine GORSSE, conseillers municipaux.

Date de la convocation : 25/06/2025

Date d'affichage : 25/06/2025

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Convention portant sur les conditions de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) - Ecole Publique de Fréjeville

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'objet de la convention et leur demande l'autorisation de signature.

Les espaces numériques de travail (ENT) sont des sites web portail permettant d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés à la communauté éducative des écoles. Elle est mise en œuvre au bénéfice et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, comme toute action de l'institution scolaire.

Les ENT ont pour objet :

- De saisir et de mettre à disposition de tous les membres de la communauté éducatives, des contenus et des services éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'école ;
- De permettre des échanges et des collaborations entre écoles et établissements d'un même ENT ainsi qu'avec des écoles et des établissements utilisant des ENT différents ;
- De permettre, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 un accès à des tiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les conditions de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) à l'Ecole Publique de Fréjeville.

Le coût de ce déploiement est de 40 €. Il passe de 45 € pour la dernière convention à 40 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



Le secrétaire de séance,
Thierry CAUSSE